Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Février 2018
N°180

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux de la liste majoritaire

Agenda Février – Mars 2018

Mardi 20 février 2018 à 19h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 24 février 2018 à 20h00, Salle des Fêtes : Sainte Agathe organisée par les Sapeurs-Pompiers
Mardi 27 février 2018 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 juin : Passage du Médiabus
Dimanche 04 mars 2018 à 15h00, salles des Fêtes : Loto spécial familles organisé par Les P'tits Houssenois
Samedi 10 mars 2018 à 19h30, Salle des Fêtes : Diner dansant organisé par la Sté de Quilles
Jeudi 15 mars 2018 de 16h30 à 19h00, Mairie : Don du sang
Vendredi 16 mars 2018 à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 20 mars 2018 à 19h00, Mairie : Commission d'Urbanisme
Samedi 24 mars 2018 à 20h30, salle des Fêtes : Cabaret A.J. organisé par la Ste de musique « Espérance » de Houssen
Mardi 27 mars 2018 de 11h00 à 12h00 et de 17h45 à 19h00, Place du 18 juin : Passage du Médiabus

JOURNEE CITOYENNE

Devenir acteur de son village autour de projets en créant des liens forts et intergénérationnels et dans une ambiance conviviale, tels sont les objectifs de notre 3ème Journée citoyenne qui se déroulera le **samedi 14 avril 2018.**

Si vous souhaitez vous impliquer pour participer à l'entretien et à l'embellissement de votre village et si vous avez des idées pour améliorer votre cadre de vie ou des envies de partager vos compétences, nous vous attendons nombreux pour participer à la réunion d'information qui aura lieu le :

Mardi 09 mars 2018 à 20 heures à la Mairie - Salle du Conseil Municipal

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 15 JANVIER 2018

PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.
Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.
L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.
L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.
Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.
Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.
A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.
Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.
Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.
Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Assurances ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;
Vu la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 10/01/2018 ;
Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1er janvier 2019.
DÉTERMINE le montant et les modalités de sa participation, à l'instar de ce qui est déjà en place, pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance la valeur estimée de la participation financière est de 12 € par mois et par agent.

ECLAIRAGE PUBLIC – PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur MERCIER et Madame ARBOGAST de VIALIS pour un projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, pour des raisons essentiellement économiques mais aussi écologiques. L'idée serait d'éteindre l'éclairage public entre 24h et 4 h du matin sur un coté de la RD4 et dans tout le reste du village.
Nos interlocuteurs chez VIALIS se chargent de réaliser une étude de faisabilité selon les dispositifs en place (cellule de détection, horloge astronomique). Une horloge double contact et des câblages seront nécessaires.
Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.
Le Conseil Municipal
EST FAVORABLE au principe d'extinction nocturne
SE PRONONCERA sur les modalités après une réflexion sur l'étude de faisabilité qui aura été réalisée par VIALIS.

Population INSEE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1er janvier 2018 :

Population municipale :	2 081 habitants
Population comptée à part :	21 habitants
Population totale :	2 102 habitants.

Pour information : Population recensée en 2017 : 2 249 habitants qui sera prise en considération le 1er janvier 2020.
Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

Demande de création d'une AFUa

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par des propriétaires de parcelles de terrains situées en zone AUa, section 15 lieudit « Oben am Steinenkreuzweg », rue du Schlittweg, pour la création d'une AFUa (Association Foncière Urbaine Autorisée). Les propriétaires ont recours à ce type de procédure lorsque la majorité qualifiée des propriétaires, soit 2/3 des propriétaires représentants les 2/3 de la surface totale, n'est pas favorable à la réalisation d'un lotissement dans une zone donnée.
La commune doit donner son accord pour la réalisation d'une AFUa.
Monsieur le Maire expose brièvement le fonctionnement d'une AFUa.
Il propose d'organiser une réunion d'information à laquelle il conviera l'ensemble des propriétaires de la zone concernée. Il demandera l'assistance de Madame MORY de l'Agence Technique Départementale du Haut-Rhin – ADAUHR et de Monsieur Vincent ROTH, géomètre, spécialistes dans ce type de procédure.
Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.

Mur antibruit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché relatif aux études acoustiques a été notifié à l'entreprise titulaire, INGEROP, le 17 novembre 2017. Les études ont démarré pour une première phase de diagnostic d'une durée de 2 mois à compter du 02 janvier 2018. Des mesures de bruit seront réalisées et des comptages se feront après le 18 janvier. Monsieur le Maire rencontre les agents de la DIRT (Direction des Infrastructures Routières et des Transports) le 16 janvier 2018 pour être informé des modalités de réalisation de ces mesures et de l'ensemble de l'opération.
Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.

Inscription aux écoles

Les parents des enfants entrant en 1ère année de maternelle (nés en 2015), ainsi que les parents des enfants nouvellement arrivés à Houssen sont priés de se présenter en Mairie, entre le **05 février et le 16 mars prochain,** pendant les heures d'ouverture (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00) muni de leur livret de famille pour pré-inscrire leur(s) enfant(s).
Un certificat d'inscription leur permettant d'aller faire admettre leur(s) enfant(s) leur sera remis. **Les admissions se feront** :
Ecole Maternelle : les familles téléphoneront à la directrice de l'Ecole Maternelle (Mme PERROT : 03.89.23.50.26) pour fixer un rendez-vous avant le **13 avril 2018**.

Ecole Primaire : le vendredi 13 avril 2018 de 13h30 à 17h00. En cas d'empêchement, les parents prendront contact avec le directeur de l'Ecole Primaire (M. PANKUTZ : 03.89.23.21.22)

Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles, à l'exception des élèves entrant au CP qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école Primaire (sans pré-inscription préalable).

Pour la journée d'admission, il faudra se munir du certificat précédemment cité, du carnet de vaccination de l'enfant et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

ANIMATIONS ETE 2018

Les animations Eté 2018 auront lieu du 09 juillet au 02 septembre 2018. Elles s'adressent aux jeunes nés entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2013.
Les pré-inscriptions des enfants habitant Houssen peuvent se faire en Mairie du 05 février au 27 avril 2018, aux heures d'ouverture habituelles.
L'ordre de passage pour les inscriptions sera déterminé par tirage au sort mi-mai 2018. Un courrier informera les familles préinscrites de leur ordre de passage.
Les inscriptions se feront :
- à la Maison des Associations, 6 route d'Ingersheim à Colmar : les mardi 05, mercredi 06, jeudi 07 et vendredi 08 juin 2018, de 17h00 à 20h30 et le samedi 09 juin 2018 de 9h00 à 20h00 pour les familles préinscrites. Les inscriptions seront enregistrées uniquement sur présentation du récépissé de tirage au sort.
- à la Mairie de Colmar, Direction des Sports – Ancient bâtiment au 2ème étage – Bureau n° 815 : le mercredi 13 juin 2018 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 pour toutes les familles (préinscrites ou non).

A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h00 (pas d'inscription le vendredi)

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Novembre	Décembre	Janvier
Femmes	48	49	47
Hommes	45	48	54
Total	93	97	101
Demandeurs d'emploi indemnisés	76	77	79
Demandeurs d'emploi non indemnisables	17	20	22

Communiqué

Suite au développement de l'entreprise JeX Peinture, Monsieur DE MICHELI Jérôme est à la recherche d'un local de type hangar (qu'il propose de rafraîchir si nécessaire) d'environ 40m2 à acheter ou à louer.
Résident à HOUSSEN depuis presque 10 ans, il personnalise tous types d'objets à la peinture avec la technique de l'aérographie. Depuis qu'il travaille pour des cyclistes professionnels tels que STEVE CHAINEL (cyclo-cross), Mikael CHEREL (du team AG2R la Mondiale), ou même Geoffroy LEQUATRE (ancien professionnel et créateur de sa propre marque de vêtement « G4 Dimension ») pour qui il travaille également, son activité ne cesse de croître.
Aujourd'hui, il a un réel besoin de place, afin de poursuivre cette croissance.
Vous pouvez le contacter :
Tél : 06.09.35.24.76 ou mail : jexpeinture@gmail.com

Il vous invite à consulter son site ainsi que sa page Facebook :
Site : www.jexpeinture.com
Facebook : https://www.facebook.com/Jex-Peinture-302198506599657/

S'johr häft édition 2018

Comme chaque année, nous publions dans le journal annuel les photos :
- des bébés nés en 2017 (veuillez indiquer le nom, le prénom et la date de naissance du bébé),
- des mariés de l'année 2017 (veuillez indiquer le nom des mariés et la date du mariage).

Les photos sont à envoyer de préférence à l'adresse électronique accueil@mairie-houssen.fr avec les précisions utiles ou à déposer en Mairie sur clé USB.
Si vous faites parvenir vos photos sur un support papier, veuillez préciser sur le dos du cliché la nature de l'événement, votre nom et votre adresse afin que nous puissions vous le restituer.

Les Présidents des associations sont invités à nous fournir un texte accompagné de photos, qui feront la promotion de leurs activités, si possible par Internet ou sur clé USB.

Nous publions également les textes ou images que vous jugerez intéressants de faire apparaître dans le S'johr häft.

Merci de nous faire parvenir les documents **avant le lundi 26 février 2018**.

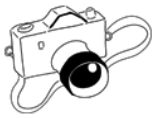

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu en Mairie,
13 rue Principale,

Jeudi 15 mars 2018
de 16h30 à 19h30.

Information

Une personne cherche à faire des ménages à Houssen.
Pour tout renseignement, veuillez téléphoner au numéro suivant : 06.79.49.74.10.

CANDIDATURES JOBS D'ETE

Si vous souhaitez travailler au sein du service technique municipal cet été, n'oubliez pas de déposer vos CV et lettres de motivation en Mairie.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :
- résidant dans la commune
- avoir plus 18 ans
- être en possession du permis de conduire.

INFOBEST Vogelgrun/Breisach : La première édition 2018 de la Journée d'Information Transfrontalière se tiendra le 6 mars

Vogelgrun/Breisach. Dans notre Région du Rhin Supérieur, nombreux sont ceux qui habitent en France et travaillent en Allemagne – ou inversement –, ou qui envisagent de déménager dans le pays voisin ou d'y chercher un emploi. Se posent dès lors des questions sur l'assurance maladie, la fiscalité, les prestations familiales, la retraite, le chômage, la recherche d'emploi ou le droit du travail. Des experts des deux pays apportent des réponses à ces questions **lors de la Journée d'Information Transfrontalière** organisée par l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach **le 6 mars 2018** dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (16, rue de Neuf-Brisach, 68600 Volgelsheim). Cette manifestation, qui se tient deux fois par an, est organisée en collaboration avec **le réseau EURES-T Rhin Supérieur**.

Seront présents le mardi 6 mars 2018 des experts français et allemands des institutions suivantes :

Pour les questions relatives à la recherche d'emploi et au droit du travail : Pôle Emploi Haut-Rhin, Service de Placement Transfrontalier Haut-Rhin – Freiburg/Lörrach, Conseillers EURES – Agentur für Arbeit Freiburg et DGB Rechtsschutz

Pour l'assurance maladie : AOK Breisach, CPAM du Haut-Rhin

Pour la retraite : Deutsche Rentenversicherung Rheinland-Pfalz, Carsat Alsace-Moselle

Pour les prestations familiales : Familienkasse Offenburg (Kindergeld), L-Bank Karlsruhe (Elterngeld), Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

Pour les impôts : Finanzamt Emmendingen

Les experts sont disponibles de 9h à 12h et de 14h00 à 17h00. La consultation se fait sous forme d'entretiens individuels et gratuits de 20 à 30 minutes et peut se tenir en français ou en allemand.

Il est impératif de prendre rendez-vous **d'ici le 22 février au plus tard** auprès de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach (en précisant, le cas échéant, le numéro d'assuré/d'allocataire ou le numéro fiscal).

INFOBEST Vogelgrun/Breisach : Ile du Rhin, F-68600 Vogelgrun
Tél. F : 0033 (0)3.89.72.04.63, Tel. D : 0049 (0)7667/83299, vogelgrun-breisach@infobest.eu
Horaires d'ouverture au public :
Lundi et mardi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00
Jeudi : 8h30-12h00 / 13h00-18h30
(Mercredi et vendredi : fermé)

HOUSSEN

QUILLES 2000 HOUSSEN

Les quilleurs organisent leur traditionnel dîner dansant

Pour vous régaler :

CHOUCROUTE GARNIE

Blanc Cassis et Kougelhopf glacé Offerts

Animation assurée par **les FANATIC'S**

Le Samedi 10 Mars 2018 à partir de 19h30
à la salle polyvalente de HOUSSEN

Pour toute réservation, talon à retourner avec votre règlement par chèque libellé à l'ordre de **QUILLES 2000 HOUSSEN** au plus tard pour le **01 mars 2018** à :

LOSS Laurent – 3 rue du Krumgassel – 68125 HOUSSEN

Pour tous renseignements : ***03.89.29.13.20*** *ou* ***06.78.27.58.07*** *ou* ***06.33.75.42.76***

NOM : **PRENOM :** **N° TELEPHONE :**

Nombre de personne(s) : **x 22 € =** **€**
Enfant (6 à 12 ans) : **x 11 € =** **€**
Total = **€**

Rappel : la réservation ne sera effective qu'après réception du paiement

Les P'tits Houssenois

11, rue de Lattre
68125 Houssen
☎ 06.25.63.22.63

L'association Les P'tits Houssenois
organise son 2ème

LOTO SPECIAL FAMILLES

Dimanche **4 Mars 2018** à 15H* à la Salle des Fêtes de HOUSSEN

Les planches de loto sont spécialement conçues pour les enfants avec une image associée à chaque nombre (accessible dès 3 ans)

Venez gagner de beaux cadeaux

EUROPA PARK XBOX ONE playmobil

et de nombreux lots de valeur...

Tarifs des cartons

7€ les 2 cartons
10€ les 3 cartons
15€ les 6 cartons
À partir de 6 cartons, les 2 cartons à 5€

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

*ouverture des portes à 14h

La Présidente

.....

Merci de nous retourner le coupon ci-dessous accompagné du paiement :
(chèques à l'ordre de Les P'tits Houssenois)

Nom prénom des adultes présents (obligatoire): .....

Nombre de personnes présentes :.....

Nombre de planches réservées :.....(Minimum 2 par adulte et par enfant)